Hand**B**all **C**lub

Gaillon – **A**ubevoye

Saint Julien de la Liégue, le 20 juin 2017

Cher(e) ami (e)

La saison 2016- 2017 se termine et il faut déjà penser à la saison à venir .

Vous trouverez dans la rubrique documents la fiche de renseignements pour le renouvellement de votre licence au sein du HBCGA .

Compte tenu des nouvelles dispositions prises par la FFHB les modalités de souscription de licence sont quelque peu modifiées et des compléments d'information vous seront communiqués ultérieurement .

Les documents officiels (certificat médical , autorisation parentale) ne nous parviendrons qu'après le 1er juillet . Vous pourrez faire votre demande à compter du 15 juillet .

Vous trouverez également dans la rubrique documents , un nouveau document " attestation de santé " que vous pouvez d'ors et déjà remplir et qui évite la visite médicale (voir paragraphe dans la fiche renseignement) .

Néanmoins , les personnes désireuses de quitter notre club pour jouer dans un autre devront se conformer au règlement fédéral en faisant une mutation entre le 1er juillet et le 31 aout 2017 et contacter dans les délais le nouveau club d'accueil pour les formalités d'usage .

Pour info : pour une mutation faite hors période , l'article fédéral 52.5 ne sera pas appliqué par notre club suite au vote du CA et le PV du 12 octobre 2010 pour modalités d'autorisation de mutation hors période (voir règlement intérieur du club).

La question était : si les critères prévus par la FFHB lors d'une mutation hors période ne sont pas remplis , le bureau autorise t'il le président du club a signer une lettre de "non opposition " ? 15 votants : oui : 0 abstention : 0 non : 15

Nous vous invitons donc a muter dans les délais pour éviter toute polémique .

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ,je vous pris d'agréer mes amitiés les plus sportives .

Cordialement

Pour le bureau
Richard Solon